



Maître d'ouvrage

Communauté de Communes

Meurthe Mortagne Moselle

Marché public de services

Marché à procédure adaptée

(Articles 27 et 90 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016)

Marché public de plus de 25 000 € HT

Mission de maîtrise d'œuvre - Bâtiments

**Création d'une structure d'accueil petite
enfance à Gerbéviller (54830)**

Rectificatifs et précisions

Le 16 février 2018

I. Missions confiées

Conformément à la loi MOP, les missions confiées dans le cadre du présent marché sont les suivantes ;

- les études d'esquisse (ESQ)
- les études d'avant-projet (AVP) : APS et APD
- les études de projet (PRO)
- l'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- les études d'exécution et de synthèse (EXE)
- la direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- **L'ordonnancement, la coordination et le pilotage du chantier (OPC)**
- l'assistance aux opérations de réception (AOR)

II. Pièces à fournir par le candidat pour la remise de l'offre

Les dossiers des candidats seront entièrement rédigés en langue française.

Pièces à fournir sous forme de texte :

- L'ensemble des pièces relatives à la candidature de l'entreprise, soit :
 - le formulaire DC1 (ou une lettre de candidature libre) dûment complété et signé,
 - le formulaire DC2 (ou renseignements équivalents) dûment complété, signé et accompagné des justificatifs demandés,
 - l'attestation de l'inscription à l'ordre des architectes,
 - l'attestation d'assurance professionnelle,
 - une liste détaillée de références du candidat en matière de construction d'ouvrage (1 page A4 maxi par membre du groupement).

Chacune des références fera apparaître clairement :

- la nature de l'opération ;
 - le nom du maître d'ouvrage ;
 - le(s) nom(s) de la maîtrise d'œuvre,
 - le type de mission exercée et le rôle réel tenu par le candidat dans l'opération présentée (concepteur, co-concepteur, assistance au concepteur, participation limitée à la phase d'exécution des travaux...) ;
 - l'importance de l'opération (montant des travaux et/ou surface) ;
 - l'année de réalisation.
- Une lettre de motivation sur l'intérêt porté à l'opération (1 format A4 recto maximum).

- La liste des moyens humains affectés à l'opération.
- Le calendrier d'exécution de l'ensemble du projet : de l'étude à la réalisation concrète du projet
- Une note méthodologique détaillée explicitant la démarche envisagée dans le cadre de cette mission
- Une proposition d'honoraires

Le candidat devra préciser les noms, les qualités, l'expérience et la compétence des intervenants affectés à l'opération, accompagnés des curriculum vitae.

Il est rappelé aux candidats que le ou les signataires doit(vent) être habilité(s) à engager la société.

Pièces à fournir sous forme visuelle :

1 diaporama, au format numérique PowerPoint ou PDF, qui permette d'apprécier les moyens, qualités et capacités des candidats, comportant :

- **1 diapositive mentionnant le nom des membres de l'équipe candidate**
- **3 diapositives maximum de « projets références »** jugés pertinents au regard de l'objet du marché, mentionnant la nature des travaux, le nom des membres de l'équipe candidate, le nom du maître d'ouvrage, l'année de réalisation et le coût des travaux.

III. Enveloppe budgétaire

La communauté de commune a doté une enveloppe concernant **le coût des travaux à hauteur de 525 000 € HT.**

Cela comprend notamment :

- Le mobilier fixe « sur mesure », type plan de travail, placards intégrés...
- le revêtement de sol pour les jeux extérieurs

Le mobilier pédagogique et le mobilier « mobile » type lits, armoires, tables... ne rentrent pas dans cette enveloppe.

IV. Subventions

Les demandes de subvention déposées par la Communauté de Communes doivent inclure l'avant projet définitif ainsi qu'un comparatif de prix par lot (3 montants).

V. Lieu d'implantation

Le lieu d'implantation du futur multi-accueil n'est à ce jour pas encore défini. Il convient au candidat d'adapter sa méthodologie proposée en fonction des deux possibilités d'emplacement :



Option 1 : en première partie de parcelle, dans l'alignement des façades existantes (avec destruction de la maison existante)

Option 2 : en seconde partie de parcelle

VI. Etude de sol

La consultation pour l'étude de sol est programmée pour début mars.